

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 17 mars 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[Français]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux 16 pétitions suivantes: nos 332-712, 332-721, 332-747, 332-748, 332-833, 332-834, 332-838, 332-840, 332-842, 332-883, 332-995, 332-997, 332-998, 332-1016, 332-1129 et 332-1130.

[Traduction]

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition en vertu de l'article 106 du Règlement. Elle me vient de Canadiens de l'Ouest qui craignent que les propositions du gouvernement visant à modifier les dispositions de la Loi sur les brevets qui ont trait aux médicaments d'ordonnance feront monter les prix des médicaments pour les consommateurs canadiens et réduiront sensiblement leur capacité d'acheter les médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de rejeter ces propositions qui entraîneront des modifications à la Loi sur les brevets.

OPPOSITION AUX PROPOSITIONS DE MODIFICATION DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Il m'est également agréable de présenter une pétition émanant de Canadiens de l'Est qui s'inquiètent au sujet des projets du gouvernement visant à priver les pêcheurs de leur droit de toucher des prestations d'assurance-chômage. Ils demandent au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) de rejeter toute recommandation en ce sens et d'entamer des consultations avec les représentants des pêcheurs au Canada en vue d'améliorer le programme qui leur est offert.

M. Lewis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me demande si mon collègue aurait l'obligeance de nous signaler la date d'attestation que porte la pétition au sujet de la Loi sur les brevets.

M. Riis: Monsieur le Président, la date d'attestation que porte la pétition au sujet de la Loi sur les brevets est le 1^{er} octobre 1986.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition attestée par le greffier des pétitions le 15 décembre 1986. Je regrette qu'un si long délai se soit écoulé avant que je puisse la présenter à la Chambre, mais il y a eu un très grand nombre de pétitions sur cette question. Je suis heureux que le secrétaire parlementaire nous ait donné la chance de le signaler.

Dans leur pétition ces Canadiens se disent inquiets parce que le gouvernement se propose de modifier la Loi sur les brevets. Ils prévoient que cette initiative entraînera une majoration de frais non seulement pour les régimes provinciaux, mais aussi pour ceux dont l'état de santé nécessite l'achat répété de médicaments d'ordonnance. Ils croient aussi que c'est là un autre cas où le gouvernement canadien fait des concessions aux États-Unis durant les pourparlers sur le libre-échange aux dépens des Canadiens ordinaires. Ces pétitionnaires demandent donc humblement au Parlement de rejeter ces propositions qui feront hausser les prix des médicaments d'ordonnance au Canada.

[Français]

OPPOSITION AU PLAN DE REDRESSEMENT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, moi aussi j'ai l'honneur de présenter à la Chambre des centaines de pétitions qui viennent d'un peu partout, de différentes régions du pays et qui dénoncent le nouveau plan d'opération de la Société canadienne des postes qui crée deux classes de citoyens avec l'installation permanente des superboîtes postales tant dans le milieu urbain qu'en milieu rural; ils disent que la fermeture de bureaux de poste en milieu rural prive les citoyens d'une présence fédérale unique et réduit les services postaux vitaux en milieu rural et que l'augmentation des tarifs surtout sur le courrier de deuxième classe met en péril la distribution des nombreux journaux hebdomadaires et régionaux, revues etc..

Les gens qui ont signé ces pétitions demandent humblement que le Parlement rejette le plan de la Société canadienne des postes et enjoigne à celle-ci de livrer le courrier à tous les contribuables canadiens sans distinction.